

Tableau de la vie quotidienne à Montbrison au XVIII^e siècle

Convention relative à la fourniture de pierres taillées

Pierre de Périgneux ou de Moingt, grès houiller stéphanois, les maîtres d'œuvre montbrisonnais aux XV^e et XVIII^e siècles qui nous ont laissé de belles réalisations employèrent, tour à tour, ces matériaux locaux alors réputés. Ils étaient parmi les plus à même de répondre, pour les "parties nobles" des édifices, aux qualités souhaitées par ceux qui les employaient et aux désirs des demandeurs. certains furent utilisés pour leur facilité d'extraction, pour leur dureté, leur résistance à l'érosion, d'autres pour leur teinte, la finesse de leur grain.

Le grès houiller, en particulier, offrait aux sculpteurs des possibilités d'expression évidentes. Pour résoudre des problèmes de fournitures diverses des carrières pouvaient être ouvertes, parfois à proximité des chantiers, cependant il y fallait trouver une pierre de qualité minimale. En cas de manque, l'obligation naissait de faire appel aux carrières dont les productions convenaient à un travail précis. en s'adressant à celles-ci on était assuré de disposer d'un travail fait sur place par des carriers habiles.

Par ailleurs, le maître d'œuvre cherchait les prix les plus compétitifs. C'est pourquoi on devait tenir compte de l'éloignement du site où se tenait le chantier en cours. On ne quittait guère cependant les limites du Comté. Le plus souvent, il fallait se satisfaire des matériaux locaux. Pour ces différentes raisons la carrière de Moingt durant des siècles devait fournir des parpaings bruts, ébauchés ou "apprêtés" aux maîtres d'œuvre de notre région. Plus tard, vers la fin du 19^e siècle, des exigences nouvelles eurent raison de cette exploitation¹ pour laquelle on n'avait pas su faire usage de moyens modernes.

*
* *

Une minute de Maître Pierre Joseph Bernard, notaire royal, nous permet de voir où en étaient les choses au XVIII^e siècle. Le 7 mai 1759, il reçoit en son étude *sieur Jean Mosnier architecte de Montbrison et Vidal Desjoyaux tailleur de pierre à Saint-Etienne.*

La convention : les fournitures nécessaires

Ledit Desjoyaux promet et s'oblige faire et conduire au port de Loyre appelé port de Feurs quarante pieds de chapiteaux, quarante cinq pieds d'arcs doubleaux, cent pieds parpin-limon, les parpins de six poulces d'épaisseurs, les limons de onze poulces d'hauteur sur huit poulces d'épaisseur, plus quinze marches d'escalier de dix huit poulces de largeur sur cinq pieds quatre poulces de longueur et sept poulces d'épaisseur dédoublées et avec leur feuillures et quart de rond bien branchés par la tête sans aucune écornure du côté gauche, le tout de bonne pierre taillée et retravaillée et à la forme des calibres présentement remis par ledit sieur Mosnier et de luy paraphé audit Desjoyaux qui a promis de bien et dument exécuté chaque dessin et avoir rendu comme luy est dit lesdits chapiteaux, arcs doubleaux, parpins limons et marches d'escalier à ses

¹ La pierre de Moingt fut utilisée parfois hors du comté. Ainsi, en 1830, elle fut employée pour l'édification de la nouvelle église de Viverols en Auvergne (bulletin du G.R.A.L.H.F. n° 24. distance de transport : 38 km environ, avec passage au col de la Croix-de-l'Homme mort à 1 186 m d'altitude.

frais sur le port de Feurs² de ce jour à la Saint Jean Baptiste prochain à peine de dommages et intérêts...

En l'absence des dessins fournis au sieur desjoyaux par Mosnier et sans oublier que tailleur et architecte ont en commun la connaissance des données habituelles des éléments de construction couramment utilisés nous devons nous satisfaire des indications portées sur la minute notariale. Les fournitures se composent donc essentiellement de :

- 40 pieds de chapiteaux qui auront environ 1,8 cm d'épaisseur ;
- 45 pieds d'arc-doubleau qui auront une épaisseur semblable (chacun est le premier élément d'un arc destiné à soutenir une voûte) ;
- 100 pieds parpin(g)-limon d'environ 21,6 cm d'épaisseur, 30,8 cm de hauteur (les limons devront supporter et border les marches d'escalier.
- Enfin 15 marches d'escalier d'environ 36,4 cm de largeur (la "foulée"), 19,6 cm d'épaisseur, et de 176,2 cm de longueur.

Nous utilisons les valeurs locales, le pouce étant compté pour 2,8 cm et le pied pour 33 cm.

Si l'on considère que la densité de la pierre peut être en valeur moyenne de 2,4 tonnes au m³ et les parpaings exécutés aux dimensions courantes donnant environ un volume de 8,5 m³ la masse à travailler sera de 24 tonnes. Le temps prévu pour assurer les livraisons est de sept semaines et demie. Les fournitures seront acheminées par voie d'eau grâce à la Loire comme il était fréquemment le cas au XVIII^e siècle, le port mentionné étant Feurs. Le choix de celui-ci laisse à penser que le lieu d'utilisation des matériaux ne devait pas en être très éloigné.

Les clauses du règlement

*...et s'oblige led[it] Mosnier payer aud[it] Desjoyaux la somme **de trois cent dix sept livres dix sols**, à raison scavoir de vingt cinq sols le pied de chapiteau, de trente sols celui des arcs doubleaux et de vingt huit sols le pied de parpin limon et les marches d'escalier à raison de cinq livres pièce ce qui se monte suputation faite de la susdite somme de trois cent dix sept livres dix sols à compte de laquelle il a été présentement réellement et comptant payé **quarante huit livres** de laquelle led[it] Desjoyaux se contente et quitte... Mosnier s'engage à payer au fur et à mesure de la conduite desd[ites]pierres... ainsi convenu...*

L'architecte règle ce jour 48 livres comptant au tailleur de pierre qui s'en contente et le quitte, soit environ 15 % du montant total convenu des fournitures à livre, se réservant un paiement échelonné du solde, paiement lié aux livraisons ultérieurement faites sans que la fréquence en soit précisée. Il n'est fait mention d'aucune date précise. ces observations laissent supposer que les deux parties se connaissent bien, ont déjà traité ensemble et compte sur leur bonne foi. Mais 317 livres 10 sols ne font pas une somme négligeable...

Malgré la difficulté des conversions monétaires et pour avoir une petite idée de l'enjeu du marché, en 1759 on pouvait avoir :

- une paire de bœufs pour 60 à 70 livres.
- une charge de chaux pour 7 sols
- 1 000 tuiles creuses pour 24 livres
- 110 tuiles plates (écailles de poissons pour 1 livre 16 sols.

² Feurs était le port souvent utilisé pour l'acheminement, depuis Saint Etienne, des matériaux pour le montbrisonnais par exemple le grès houiller utilisé pour certaines ouvertures du prieuré de Champdieu, les cartouches du château de Vaugirard...

Une journée de maçon coûtait 19 sols et un attelage (bœuf et charretier) était payé 30 sols par jour.

Fin de la minute

Après le rappel du lieu et de la date de la convention, maître Joseph Bernard présente les témoins : ... *Antoine Duby praticien* (il deviendra plus tard maître Duby; notaire royal à Montbrison) et *Jean Denis Hennes cabaretier* (résidant au faubourg de la Croix), témoins qui ont signé à l'acte avec Jean Mosnier, ledit Desjoyaux ne signe pas de ce enquis et sommé...

La signature du sieur Jean Mosnier, tracée sans beaucoup d'aisance à l'aide de gros caractères laisserait croire à un âge avancé dudit personnage dont nous savons que le fils, Philibert Mosnier, est donné dans un acte de 1762 comme exerçant *l'art de la sculpture* dans la capitale du Forez.

*
* *

Cette convention établie relativement au travail que devait exécuter Vital Desjoyaux pour l'architecte Mosnier paraît vraisemblablement être destiné à l'édification, voire la réhabilitation d'une église, d'une chapelle ou d'un château. Il nous aurait été agréable de connaître précisément quel chantier nécessitait de telles fournitures.

Privés de cette indication, dont les deux parties n'avaient nullement besoin de faire mention, il n'en reste pas moins que cette minute notariale nous apporte certaines précisions sur les relations existant dans le monde du travail et enrichit notre connaissance sur les pratiques en usage au XVIIIe siècle dans notre Montbrisonnais.

Jean Guillot



[Village de Forez, n°95-96, octobre 2003]